

Votants : 72

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 25 mars 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 avril 2024

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - MARCHÉS D'ASSURANCES FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES ET RESPONSABILITÉ ET RISQUES ANNEXES - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU LOT 2 ET DE L'AVENANT N°2 AU LOT 3

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOIN, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Johann SPITZ, Claude BOISSON à Françoise BURGAUD, Yamina BOUDAHMANI à François GUYON, Sophie BOUTRIT à Nicolas VIDEAU, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à François BONNET, Jean-Pierre DIGET à Claire RICHECOEUR, Noémie FERREIRA à Yvonne VACKER, Anne-Lydie LARRIBAU à Eric PERSAIS, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Philippe MAUFFREY à Séverine VACHON, Marie-Paule MILLASSEAU à Stéphanie ANTIGNY, Rose-Marie NIETO à Jeanine BARBOTIN, Franck PORTZ à Frédéric NOURRIGEON, Nicolas ROBIN à Ségolène BARDET, Mélina TACHE à Romain DUPEYROU, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX, Florence VILLES à Lucien-Jean LAHOUSSE.

Titulaire absente suppléée :

Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ, Elsa FORTAGE, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents pour départ :

Jérôme BALOGE, Aurore NADAL.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Elisabeth MAILLARD

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID : 079-200041317-20240402-C__13_04_2024-DE



C- 13-04-2024

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 2 AVRIL 2024

GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE - MARCHÉS D'ASSURANCES FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES ET RESPONSABILITÉ ET RISQUES ANNEXES - APPROBATION DE L'AVENANT N°3 AU LOT 2 ET DE L'AVENANT N°2 AU LOT 3

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu la délibération n° C-56-11-2019 du Conseil d'Agglomération en date du 18 novembre 2019 approuvant la signature des marchés d'assurance relatifs au lot n° 2 « responsabilité et risques annexes » et n° 3 « assurance flotte automobile et risques annexes »,

Vu les marchés d'assurances « responsabilité et risques annexes » n° 2019173 et « flotte automobile et risques annexes » n° 2019174 conclus avec la société SMACL Assurances SA et notifiés les 4 décembre et 28 novembre 2019,

Vu l'avis de la Commission d'Appels d'Offres,

Par courrier en date du 20 février 2024, la SMACL informe notre collectivité que compte tenu des événements exceptionnels (climatiques ou sismiques) et de grande ampleur (comme les émeutes et mouvements populaires), du retrait de nombreux acteurs sur le marché des collectivités territoriales en raison de l'aggravation des risques, il y a lieu de revoir les conditions tarifaires de nos contrats « responsabilité et risques annexes » et « flotte automobile et risques annexes ».

Ainsi, au vu des circonstances énumérées dans le courrier de la SMACL et conformément à l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique qui prévoit que le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir, une majoration de 15 % est appliquée sur les cotisations des polices d'assurance « Véhicules à moteur » et « Autocollaborateur » et de 10% pour la police « Environnement » à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette majoration intègre l'évolution contractuelle prévue de l'indice, à savoir 7,99% pour les polices « Véhicules à moteur » et « Autocollaborateur » et 2,47% sur la police « Environnement ».

Ainsi, les modifications tarifaires sont les suivantes :

- Lot n° 2 : le montant prévisionnel du marché, avec application de la clause de révision des prix, est fixé à la somme de 145 252,23€ HT pour l'année 2024, sur la base de la masse salariale assurée au 31 décembre 2023.
- Lot n° 3 : le montant prévisionnel du marché, avec application de la clause de révision des prix, est fixé à la somme de 113 842,52€ HT pour l'année 2024, sur la base du périmètre des véhicules assurés au 31 décembre 2023.

Les crédits nécessaires pour l'exécution de ce marché sont inscrits au budget Principal.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Vice-Président Délégué à signer l'avenant n° 3 au marché n° 2019173 portant sur la « Responsabilité et risques annexes » et l'avenant n° 2 au marché n° 2019174 afférant à « la flotte automobile et risques annexes » ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué